

# Santé / travail / la lettre

BULLETIN D'INFORMATION DE VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL / JUIN 2018 / N°22



## Dans ce numéro

- La maintenance, ça ne s'improvise pas !

## édito

« Entre 2009 et 2017 nous aurons connu 9 ministres du travail ; un par an en moyenne, chacun d'entre eux ayant eu à traiter du dossier de la réforme de la médecine du travail et du fonctionnement des Services. 2017 aura vu un nouveau ministre du travail en la personne de M<sup>me</sup> PENICAUD, ainsi que le lancement d'une nouvelle mission sur la santé au travail.

Stratégie nationale de santé, innovations, missions parlementaires, rapports de l'inspection générale des affaires sociales... l'évolution du fonctionnement des Services de santé au travail est « stimulée » de toutes parts.

Vu de manière positive, ce sont autant de sources d'inspirations pour mieux répondre aux besoins des entreprises et de leurs salariés en matière de prévention des risques professionnels et pour rénover l'image des SSTI.

Vu de manière plus négative, ce sont autant de sources de déstabilisations qui déroutent les équipes et handicapent les projets et les investissements prévus sur le long terme.

Peu importe la perception que l'on en a, un vent de changement souffle sur la Santé au travail. C'est un fait. La difficulté est de déterminer le sens de ce vent. Le mois de juin devrait apporter quelques réponses avec la remise du rapport « Leccoq ».

Mais par vent changeant, il est plus difficile d'atteindre le bon port. Cela oblige à tirer des bords en permanence. Donc par temps instable ou de brouillard, il est plus nécessaire que jamais d'avoir un cap et le garder. Ce sont les besoins des employeurs et des salariés qui doivent le donner. Et des visions partagées par les SSTI sur les ressources humaines utiles à la mission, sur leurs systèmes d'information, sur leur organisation en amélioration continue, sur leur communication, sur les innovations porteuses de valeur ajoutée..., sont autant d'aides à la navigation.

AST 25 reste ainsi fidèle à sa philosophie d'offrir d'accompagner de manière pratique les employeurs et salariés, au plus près du terrain, dans une démarche de sensibilisation et de prévention des risques professionnels.

Le « petit déjeuner » des préventeurs sur le thème de la maintenance du 26 juin 2018 et les journées « Métiers de la maintenance » des 02 (Besançon) et 11 (Morteau) Octobre 2018 répondent à cette Philosophie. Deux journées exclusivement dédiées à ce secteur qui emploie plus de 400 000 salariés en France mais qui sont la première population concernée par les expositions multi cancérigènes.

Plus de 300 salariés, sur notre secteur, ont été identifiés, et seront convoqués pour cette première journée, pour un parcours associant suivi individuel de santé et sensibilisation aux risques.

M. FELT Président d'AST 25  
L. LESNE Directeur d'AST 25

## Atelier collectif DUER métier de la boulangerie



L'Union Patronale de la Boulangerie de Besançon a sollicité le service de santé au travail AST25 afin d'obtenir des conseils sur l'élaboration du DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) des boulangers.

Afin de répondre à cette demande, des observations ont été menées dans différentes boulangeries volontaires du département par l'équipe pluridisciplinaire d'AST25 (ergonome, toxicologue, infirmier, assistante technique...). L'objectif de ces actions en milieu de travail était de comprendre l'activité, d'identifier les risques et de créer un module spécifique pour cette branche professionnelle.

Le 24 avril dernier l'UPB a convié une dizaine de professionnels de la boulangerie à son siège pour un atelier dont l'animation était confiée à l'équipe pluridisciplinaire d'AST25.

Grâce aux échanges et à la présentation d'un outil adapté, les professionnels de la branche sont maintenant en capacité de réaliser leur DUER.

Il est envisagé de renouveler ce type d'action si des professionnels manifestent leur intérêt.



# La maintenance, ça ne s'improvise pas !

La maintenance est un rouage indispensable dans le fonctionnement d'une entreprise : elle garantit le maintien en bon état des installations (bâtiments, équipements, machines) et la continuité des activités. Le travail des agents de maintenance influe donc, de manière directe ou indirecte, sur la productivité, la qualité et la sécurité. Par la spécificité de leur activité de travail, les agents sont exposés à des risques multiples et variés sur l'ensemble de l'entreprise. Il s'avère que les chiffres de sinistralité du secteur sont plus importants que la moyenne. Il apparaît donc important d'évaluer les risques et de mettre en place des actions adaptées.

## ■ Faire un état des lieux

La maintenance est une activité complexe et chaque intervention se définit par des caractéristiques propres. **Avant toute démarche de prévention, il est essentiel de faire le point sur les différentes modalités d'intervention existant dans l'entreprise.**

### LE TYPE DE MAINTENANCE

	Objectifs	Temporalité
<b>Maintenance préventive</b>	Éviter la défaillance ou la dégradation d'un bien	Prévue - régulière - systématique Intervention programmée ou conditionnée par le suivi de l'état du bien Durée d'intervention théoriquement maîtrisée
<b>Maintenance corrective</b>	Réparer, dépanner un bien de façon provisoire ou définitive	Imprévue Intervention souvent urgente Durée d'intervention aléatoire
<b>Maintenance à grande échelle</b>	Modifier / améliorer les fonctions ou caractéristiques d'un bien	Programmée à moyen ou long terme Durée d'intervention longue

D'après INRS - ED123

### LE NIVEAU DE MAINTENANCE

<b>Niveau 1</b>	Réglages simples, échanges de consommables
<b>Niveau 2</b>	Dépannages par échanges standards, opérations mineures de maintenance préventive
<b>Niveau 3</b>	Pannes nécessitant un diagnostic, réparations mineures ou par échange de composants/d'éléments, toutes opérations courantes de maintenance préventive
<b>Niveau 4</b>	Travaux importants de maintenance corrective ou préventive
<b>Niveau 5</b>	Réparations importantes, rénovation ou reconstruction nécessitant des renforts

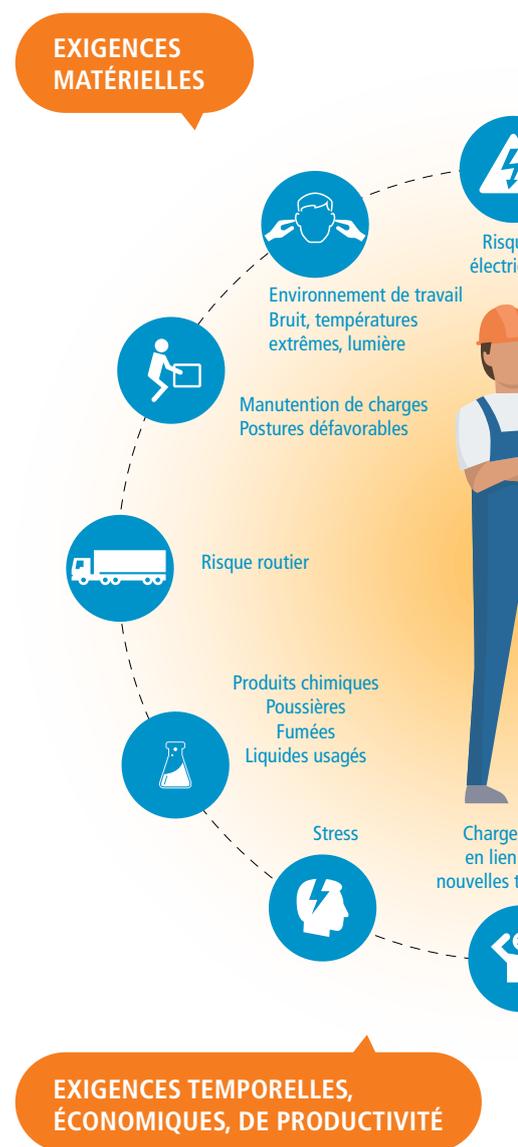
D'après INRS - ED123

### LES PARAMÈTRES INFLUENÇANT LE DÉROULEMENT (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- **Lieu d'intervention**, contraintes d'accès à l'équipement et à ses composants
- **Conditions d'intervention** : horaires, durée prescrite, co-activité, isolement, sous-traitance
- **Caractéristiques de l'équipement** : sous tension, à chaud, en fonctionnement, amianté
- **Moyens à disposition** : matériels, humains, habilitations
- **Interactions avec l'exploitation** : travail en mode dégradé, consignation d'équipement
- **Expérience** de l'agent et du collectif de travail
- **Retour d'expérience** sur les pannes
- **Politique de l'entreprise** : proportion de maintenance préventive / corrective, politique d'achat

## ■ Repérer les exigences et évaluer les risques

Le travail des agents de maintenance se trouve à un carrefour de compromis afin de réaliser leur mission. Cet équilibre est souvent fragile et expose à des situations dangereuses. Évaluer les risques, c'est donc regarder la situation de fonctionnement : normal, dégradé, etc.





**+ 400 000**  
emplois de la  
maintenance en France

**1<sup>ère</sup>**

population concernée  
par les expositions  
multi cancérigènes

Occurrence  
d'Accident  
du travail  
**3 fois**  
> moyenne  
nationale

Occurrence  
de maladies  
professionnelles  
**6 fois**  
> moyenne  
nationale

Occurrence de  
mortalité  
**8 fois**  
> moyenne  
nationale

Source : AFIM - chiffres pour l'année 2015

## Agir en prévention

Les agents de la maintenance sont susceptibles d'être soumis à quasiment tous les risques présents dans l'entreprise, ainsi qu'à ceux spécifiques à leur métier. Mener une étude approfondie des risques pour chaque intervention de maintenance s'annonce donc être une tâche fastidieuse. Mais alors, que faire ? Et comment le faire ?

## DÉFINIR UNE STRATÉGIE GLOBALE DE MAINTENANCE POUR L'ENTREPRISE

**Prévenir les risques, c'est donner aux agents de maintenance les moyens de faire face aux risques et aux exigences dans toute intervention.**

Pour cela, il est nécessaire que l'entreprise ait défini sa **stratégie globale de maintenance**, et notamment :

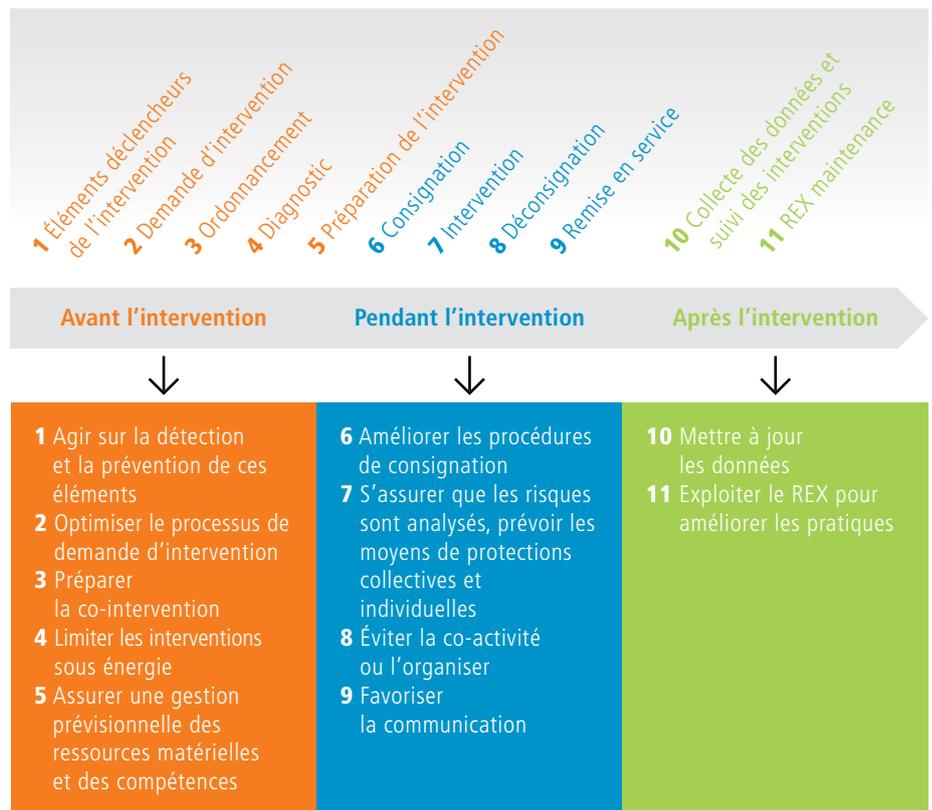
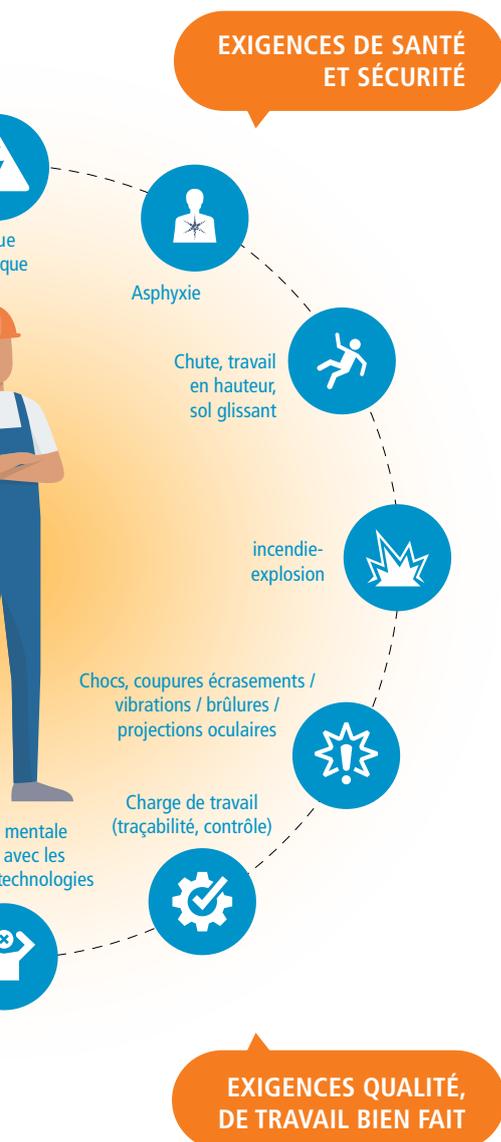
- **dès la conception des installations**, anticiper les opérations de maintenance qui seront nécessaires, et prévoir les modalités et conditions d'intervention des agents,
- **favoriser la maintenance préventive**,
- permettre et organiser **une concertation entre les différents acteurs** (direction, agents de maintenance, techniciens, ingénieurs, préventeurs, opérateurs, etc.) pour analyser les risques, prévoir des mesures adaptées, organiser des retours d'expérience, etc.

## ÉTABLIR UN PLAN D'ACTIONS

Après avoir analysé les situations à risques, le plan d'actions peut se structurer en prenant appui sur les étapes d'une intervention de maintenance. Il est possible d'agir de manière globale et locale, en jouant sur différents leviers : l'organisation, l'espace, le matériel, la formation des personnes, etc.

## Gérer les risques

l'analyse des exigences et de risques. Les agents doivent effectuer une analyse de risques qui est complexe à trouver et peut les conduire à des situations dangereuses dans sa globalité, et intégrer les différents modes





À vos agendas...

**26** JUIN**Petit déjeuner  
des préventeurs****Secteur de Besançon**

À destination des directions, RH, responsables HSE, responsables maintenance, salariés désignés compétents, membres du CHSCT... sur la thématique de la maintenance

Invitée : M<sup>me</sup> GRUSENMEYER, de l'INRS, Département Homme au Travail

**2** OCTOBRE**Journée  
Maintenance****Secteur de Besançon**

Spécifiquement dédiée à l'accueil des salariés du secteur de la maintenance dans le cadre de leur visite périodique

**11** OCTOBRE**Journée  
Maintenance****Secteur de Morteau**

Spécifiquement dédiée à l'accueil des salariés du secteur de la maintenance dans le cadre de leur visite périodique

Pour tout renseignement, contactez M<sup>me</sup> SEGUIN, par téléphone : 03 81 47 79 33 ou par mail [isabelle.seguin@ast25.fr](mailto:isabelle.seguin@ast25.fr) ou rendez-vous sur [www.ast25-sante-travail.fr](http://www.ast25-sante-travail.fr)



### ■ Nouveauté : atelier collectif pour élaborer le DUER

Le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) est un document obligatoire depuis 2001 (décret n° 2001-1016 du 05/11/2001, articles R4121-1 à -4 du Code du Travail). De nombreux adhérents d'AST25 de moins de 50 salariés n'ayant pas encore réalisé ce document, AST25 propose des ateliers collectifs d'aide à l'élaboration du DUER.

Ces ateliers permettent de réunir jusqu'à 10 personnes, parmi employeurs, assistantes de direction, comptables, DRH, salariés désignés compétents... D'une durée de 3h environ, ils sont inclus dans la cotisation.

Chargée de l'animation, l'équipe pluridisciplinaire vous accueille dans ses locaux de Besançon ou Morteau et met à votre disposition le matériel nécessaire pour suivre la présentation et participer à la mise en pratique. À l'issue de l'atelier, une clé USB contenant le « pack d'aide à l'élaboration du DUER » est remise à chaque adhérent présent.

**POUR S'INSCRIRE, RENDEZ-VOUS SUR****[www.ast25-sante-travail.fr](http://www.ast25-sante-travail.fr)**

Le planning des ateliers et le formulaire d'inscription vous attendent sur notre site internet. À vos agendas !